

Jean Pierre CLAIR
Le Village
04120 ROUGON

Le 27 novembre 2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En date du 20 novembre, je vous ai remis en mains propres un document de remarques et suggestions sur le PLU de Rougon.

Je vous prie de bien vouloir rajouter à celui-ci les remarques suivantes :

1°) concernant le chapitre « restauration », il est indiqué « aucune extension ne sera autorisée ». Or, dans les fiches individuelles, aucune superficie n'est mentionnée ! il me parait dans ces conditions difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer s'il y aura extension ou pas. Sur un plan général, ce chapitre donne vraiment l'impression d'avoir été traité « légèrement ». A revoir à mon avis.

2°) concernant l'extension du cimetière – après en avoir discuté avec pas mal d'habitants, j'ai voulu en avoir le cœur net et me suis donc rendu sur place pour évaluer les emplacements restants ; il y en a au bas mot une dizaine sans compter les places restantes dans les caveaux ; il y a d'ailleurs à ma connaissance au moins deux caveaux totalement inoccupés ; de plus, à l'heure actuelle, de plus en plus de personnes choisissent de se faire incinérer, ce qui réduit d'autant les places occupées. Je conteste donc l'utilité d'un tel projet. A noter aussi que la superficie mise en E.R. est supérieure à celle du cimetière actuel !